

Communiqué de presse

Statistique policière de la criminalité 2025 : une baisse de 5% des infractions à Neuchâtel

L'année 2025 a vu une légère baisse sur le nombre total des infractions enregistrées par la police (-5%). Les chiffres montrent un recul dans presque tous les domaines. Les violences baissent de 12% alors que la criminalité dans le monde cyber marque pour la première fois un recul de 22%.

En 2025, la statistique policière de la criminalité recense dans le canton de Neuchâtel un total de 14 191 infractions toutes lois confondues, ce qui correspond à une baisse de 5% par rapport à l'année précédente (14 966 infractions).

Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2025 est en recul de 4,8%, passant de 13 034 en 2024 à 12 409. Le taux d'infractions au code pénal s'établit à 69,1 infractions pour 1 000 habitants dans le canton de Neuchâtel, contre 73,1 en 2024. Ce taux reste néanmoins supérieur à la moyenne suisse, qui se situe à 61,3 infractions pour 1 000 habitants.

La grande majorité des infractions enregistrées relève du code pénal, avec une proportion de 89,8%, contre 86,5% au niveau national. Parmi celles-ci, les infractions au patrimoine en représentent la large majorité à Neuchâtel avec 69,2%. 8 584 infractions de ce type ont été recensées en 2025, soit une diminution de 1% par rapport à l'année précédente. Les infractions à la loi sur les stupéfiants représentent 6,5% du total des infractions dans le canton (6,9% en Suisse) et celles à la loi sur les étrangers et l'intégration 3,7% (6,6 % en Suisse). Ces statistiques n'incluent pas les infractions à certaines lois cantonales, à d'autres lois fédérales annexes ni celles liées à la loi sur la circulation routière.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation des infractions au code pénal demeure stable à Neuchâtel et s'établit à 45,3%, contre 45,7% en 2024. Il reste sensiblement supérieur au taux moyen observé en Suisse, qui est de 38,7%. Les infractions de violence présentent un taux d'élucidation particulièrement élevé, atteignant 89,5% à Neuchâtel, alors que la moyenne nationale se situe à 85,7%.

Personnes prévenues, nationalité et statut de séjour

En 2025, 2 908 personnes ont été prévenues d'infractions au code pénal par la police neuchâteloise, contre 2 890 l'année précédente. Parmi elles, 41,6% ont moins de 30 ans, alors que cette classe d'âge représente environ un tiers de la population. Les mineur-e-s constituent 10,5% des personnes prévenues, proportion identique à celle observée en 2024, tandis que les femmes représentent 21,3% des prévenu-e-s.

La part des prévenue-e-s étrangers-ères pour les infractions au code pénal s'élève à 62% en 2025, contre 60% en 2024. Elle demeure légèrement supérieure à la moyenne suisse, qui se situe à 58%. À titre de comparaison, la part de la population étrangère dans la population résidente permanente du canton s'établit à 27,4%.

L'analyse selon le statut de séjour montre que 66% des prévenu-e-s du canton sont des résident-e-s permanent-e-s, de nationalité suisse ou titulaires d'un permis d'établissement, alors que cette

proportion atteint 74% au niveau suisse. Les non-résident-e-s représentent 22% des prévenu-e-s et les personnes issues du domaine de l'asile 12%. En 2025, le nombre de prévenu-e-s est en baisse chez les personnes de nationalité suisse, tandis qu'il est en légère augmentation chez les étrangers-ères résident-e-s. Les prévenu-e-s issu-e-s du domaine de l'asile sont en revanche en diminution de 10%. Les prévenu-e-s n'appartenant ni à la population résidente permanente ni au domaine de l'asile connaissent pour leur part une hausse de 18%.

Parmi les nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal figurent, par ordre d'importance, la nationalité française, algérienne, portugaise, marocaine et italienne. Pour les ressortissant-e-s de l'Union européenne, la répartition correspond globalement au poids démographique de ces communautés au sein de la population.

Infractions de violence

En 2025, les violences baissent globalement de 12% dans le canton de Neuchâtel, alors qu'elles augmentent de 2% sur le plan national.

Le canton a enregistré 73 infractions de violence grave en 2025, contre 65 l'année précédente. Cette évolution résulte notamment, à Neuchâtel comme en Suisse, de la nouvelle définition du viol introduite dans le code pénal mi-2024. Parmi les infractions de violence grave figurent trois homicides, commis dans un contexte de violence domestique et liés à une affaire à Corcelles dans laquelle un homme a ôté la vie de son épouse et de leurs deux filles. Le taux d'élucidation des violences graves atteint 97,3%.

Les infractions de violence domestique ont légèrement diminué entre 2024 et 2025, passant de 700 à 678. Après une forte augmentation entre 2023 et 2024, le nombre de signalements est donc resté en 2025 à un niveau plus élevé que par le passé. Ceci s'explique par une plus grande propension des victimes ou de leur entourage à dénoncer les faits, phénomène souvent interprété comme le résultat d'une libération de la parole et des actions de prévention et de sensibilisation menées par les autorités cantonales. Ces dernières intensifient encore leurs efforts dans le cadre des décisions prises par le Conseil d'État et du second plan d'action cantonal contre la violence domestique, qui est en préparation. Parmi les mesures qui se déploient déjà courant 2026 figurent notamment le doublement des effectifs de police dédiés à la gestion des menaces et à la prévention de la violence, ou encore la mise en place d'un dispositif de protection active des victimes/surveillance active des auteurs.

Criminalité numérique

Pour la première fois depuis qu'elle est enregistrée dans la statistique policière de la criminalité, la criminalité numérique a diminué en 2025 avec 1 095 infractions, contre 1 405 en 2024, ce qui représente une baisse de 22%. Ce changement remarquable de tendance reflète certainement les effets des actions croissantes de lutte contre la cybercriminalité mises en œuvre ces dernières années. Les enquêtes contre des réseaux ou contre des criminels sériels aboutissent. La prévention rend toujours plus résistant-e-s les citoyen-ne-s ainsi que les entreprises. Les mesures mises en place par la police pour entraver les cybercriminels se multiplient également, telles que la fermeture de comptes ou le blocage des fonds volés. Cette évolution favorable souligne que la cybercriminalité n'est pas imparable. Elle reste toutefois un défi majeur en termes de criminalité et de sentiment d'insécurité, qui appelle à consolider encore les efforts chez les acteurs publics comme privés.

Les cyber-escroqueries demeurent largement majoritaires et représentent 82% des infractions dans ce domaine. Les modes opératoires les plus fréquents restent les arnaques liées aux petites annonces ainsi que les usurpations d'identité ou les abus de systèmes de paiement en ligne.

Loi sur les stupéfiants

En 2025, 898 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées dans le canton de Neuchâtel, contre 1 008 en 2024, ce qui correspond à une baisse de 11%. Le nombre d'infractions graves demeure stable avec 91 cas. Les produits les plus consommés restent les dérivés du cannabis ainsi que les stimulants, en particulier la cocaïne.

Le rapport complet de la statistique policière de la criminalité est consultable en ligne sur [la page web](#) de la police neuchâteloise.

Contact :

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 23 mars 2026